

Décret

Générale

colonial

Décret n° 87 promulguant à la Côte Française des “Somalis et dépendances les décrets relatifs au recrutement des indigènes de Madagascar e dépendances, de la Côte Française des Somalis et du groupe du Pacifique, de l’Afrique Occidentale Française et de l’Afrique Equatoriale Française

n° 87

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 décembre 1939

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date du numéro
31 janvier 1939

VISAS

Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte Française des Somalis et les décrets du 19 décembre 1938 relatifs au recrutement des indigènes de Madagascar et dépendances, de la Côte Française des Somalis et du groupe du Pacifique, de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française. Art. 2.—Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Pour le Gouverneur en tournée : L'Administrateur en chef Hemri Jourdain chargé de l'expédition des affaires courantes. Henri Jourdain.